

Le financement des entreprises soutenues



690 904€

de prêts d'honneur accordés
tous dispositifs confondus



8 714 118€

de prêts bancaires associés

89

Entrepreneurs
accompagnés
et ayant un prêt accordé



CHIFFRES CLÉS 2024

71
projets
accueillis en
comité

69
entreprises
soutenues
sur 34 communes



58% en création



34% en reprise



8% en croissance

Soit un total de

9 405 022€

mobilisés dans
l'économie du territoire
de l'association

188 emplois
directs créés ou
maintenus sur le
territoire

35%

de
femmes

24%

de
- de 30 ans

20%

de
+ de 45 ans

Les + jeunes : 21 ans !

Le + expérimenté : 74 ans !

- **211 900€** (contre 113 000€ en 2023)
de Prêts d'Honneur locaux accordés - Création Reprise
- **98 003€** (contre 72 009€ en 2023)
de Prêts d'Honneur régionaux BRIT accordés - Reprise
- **87 000€** (contre 150 000€ en 2023)
de Prêts d'Honneur Solidaire BPI accordés - Créa Rep.
- **152 001€** (contre 63 000€ en 2023)
de Prêts d'Honneur PHCR BPI accordés - Créa Rep.
- **142 000€** (contre 108 500€ en 2023)
De Prêts d'Honneur Croissance accordés - Croissance

Plusieurs dispositifs gérés pour et sur le territoire



Prêt d'Honneur Local Création-Reprise - Local (enveloppe ouverte depuis 1999)

- Tout public (artisans, commerçants, industriels) créateurs ou repreneurs d'entreprise
- Installation sur le territoire du Pays de Brocéliande + Ville de Romillé
- Prêt à 0% de 2 000€ à 10 000€
- Prêt à la personne, sans garanties, sans cautions, remboursable sur 3 à 5 ans en complément d'un prêt bancaire
- Suivi post-crédation pendant 2 à 3 ans selon les besoins



Prêt d'Honneur BRIT Reprise - Régional (enveloppe ouverte depuis 2006)

- Tout public (artisans, commerçants, industriels) repreneurs d'entreprise
- Installation en Bretagne
- Prêt à 0% de 8 000€ à 25 000€ plafonné et couplé à un autre prêt d'honneur obligatoirement
- Prêt à la personne, sans garanties, sans cautions, remboursable sur 3 à 5 ans en complément d'un prêt bancaire
- Montant global des 2 prêts plafonné à l'apport personnel du repreneur



Prêt d'Honneur Solidaire BPI France - National (enveloppe ouverte depuis juillet 2020)

- Tout public (artisans, commerçants, industriels) créateurs ou repreneurs d'entreprise
- Installation en France
- Projet ayant un plan de financement inférieur à 75 000€
- Prêt à 0% de 2 000€ à 8 000€
- Prêt à la personne, sans garanties, sans cautions, remboursable sur 3 à 5 ans en complément d'un prêt bancaire
- Différé de remboursement de 6 mois



Prêt d'Honneur Création-Reprise BPI France - National (enveloppe ouverte depuis mai 2021)

- Tout public (artisans, commerçants, industriels) créateurs ou repreneurs d'entreprise
- Installation en France
- Prêt à 0% de 3 000€ à 10 000€ couplé à un autre prêt d'honneur obligatoirement (Création 33%-66% / Reprise 50%/50%)
- Prêt à la personne, sans garanties, sans cautions, remboursable sur 3 à 5 ans en complément d'un prêt bancaire



Prêt d'Honneur Croissance - Local (ouverte depuis 2016, 2017 et 2022 selon territoire)

- Projet de croissance du type :
 - Investissements matériels et/ou immatériels (hors investissements financiers)
 - Amélioration de locaux (hors portage par SCI)
 - Nouvelles technologies et R&D
 - Diversification d'activité (nouveaux produits ou nouvelle clientèle)
 - Développement des ressources humaines
- Entreprises implantées sur le territoire du Pays de Brocéliande (3 communautés de communes) ayant au minimum 2 ans d'existence (2 bilans comptables) et de – de 10 ETP
- Prêt à 0% de 5 000€ à 30 000 € remboursable sur 3 à 5 ans sans demande de garanties en complément d'un prêt bancaire.
- Différé de remboursement possible de 1 à 12 mois selon nature de la croissance.

